

# La Semaine Religieuse

## DE MONTREAL

### Sommaire

I Offices extraordinaires, titulaires et ordo des fidèles. — II L'ère du Sacré-Cœur et la consécration du monde à ce divin Cœur. — III Pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré. — IV Les enfants morts sans baptême. — V Ordination. — VI Le couvent. — VII La laïcisation des hôpitaux, chiffres éloquentes. — VIII Le plus évident des miracles de Lourdes. — IX La Confrérie des Menuisiers de Madame Sainte Anne au Canada. — X Calendrier grégorien et calendrier julien. — XI La fraîcheur des fleurs, recette. — XII Organiste. — XIII Bibliographie. — XIV Aux prières.

### OFFICES EXTRAORDINAIRES

**Cathédrale.** — *Dimanche, le 16.* — A 7,30 heures du soir, 1er exercice de la neuvaine préparatoire à la fête de saint Jacques le Majeur.

— *Dimanche, le 23.* — A 7 heures, ordination.

**Monastère des Carmélites.** — *Vendredi, le 21.* — Election de la Rév. Mère Prieure.

**Immaculée-Conception.** — *Dimanche, le 30.* — Ordination.

### TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

*Dimanche, le 30 juillet*

Solennité du titulaire de Sainte-Anne — excepté pour la paroisse de Sainte-Anne-de-Varennes dont la fête est chômée. Les paroisses de Saint-Jacques-le-Majeur (Montréal, l'Achigan, Clarenceville) ont anticipé au 23 la solennité de Sainte-Anne et font aujourd'hui celle de Saint-Jacques.

J. S.

### ORDO DES FIDÈLES

*Dimanche, le 16 juillet*

Fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, *double majeur* ; mém. et dernier évang. du VIIIe dim. — Aux II vêpres mém. de S. Alexis (du 17) et du dim.

DANS LES ÉGLISES DES DIOCÈSES DE SAINT-HYACINTHE ET DE SHERBROOKE. octave de la Dédicace, *double* ; mém. et dernier évang. du VIIIe dim. après la Pent. — Aux II vêpres mém. de S. Alexis et du dim.

J. S.

## L'ERE DU SACRÉ-CŒUR

### Et la consécration du monde à ce divin Cœur



L'ACTE de la consécration du monde au Sacré-Cœur est un événement d'une gravité exceptionnelle. Depuis saint Pierre arborant, au jour de la Pentecôte, l'étendard de Jésus de Nazareth crucifié, sous lequel l'Eglise marche depuis dix-neuf siècles, il n'est pas d'acte plus important que celui de Léon XIII arborant l'étendard du Sacré-Cœur, sous lequel les chrétiens devront marcher durant les derniers siècles.

Le monde a été converti une seconde fois par la dévotion au Sacré-Cœur. « Le Cœur de Jésus, dit la Bienheureuse Marguerite-Marie, est comme un second médiateur pour sauver encore une fois le monde. — La dévotion à ce divin Cœur est le dernier effort de l'amour divin pour appliquer aux hommes les fruits de la Rédemption. »

Pendant les quinze premiers siècles de l'Eglise, on peut dire que toute la religion chrétienne était la religion de la Croix. Tout se faisait au nom de la Croix ; les fidèles la portaient sur leurs poitrines ; ils commençaient et finissaient leurs actions par le signe de la croix. Les familles la plaçaient avec honneur au foyer domestique. La Croix apparaissait sur les étendards de toutes les nations chrétiennes ; et dans les guerres de religion, les soldats en faisaient leur signe de ralliement. Toute la liturgie catholique se concentrait autour de la Croix ; la Croix avait ses fêtes : l'Invention de la Croix, l'Exaltation de la Croix, etc. ; elle dominait toutes les églises et tous les édifices religieux. Nulle part on ne voyait un autel avec une statue de Notre-Seigneur, mais sur tous apparaissait la Croix. L'Eucharistie elle-même semblait n'occuper qu'un rang secondaire : on ne lui donnait pas l'autel principal, il était réservé à la Croix.

Vers le cinquième siècle, le Protestantisme déclare la guerre à la Croix et cherche à la faire disparaître. Les jansénistes, sans la proscrire, la défigurent, en rétrécissant les bras du divin Crucifié, qui semble ne plus vouloir embrasser le monde entier dans sa miséricorde. Les catholiques eux-mêmes, subissant l'influence de ces attaques, sentent leur amour et leur zèle

pour la Croix  
des étendards  
domestique, o  
lui donne plus  
appartements :

Que va fair  
geur et frapper  
voyant que la  
effrayer les ho  
itaires et irrési  
pas détronée,  
divin ; mais el  
des flammes de

Jésus dit à  
trant son Cœur  
les individus,  
Que les fidèles  
que les familles  
que les nations  
temples, et que

Prévoyant les  
susciter, Notre-S  
ragement, et lui  
dévotion envers  
cherche à te nu  
tion en mon div  
croyait tenir vor  
fiance ! Je règne  
j'arrêterai au pas  
sera confondu. »

Pour attirer le  
Notre-Seigneur av  
Pour attirer les  
des promesses, pro

La Bienheureux  
elle parla aux fidèl  
nations dans la pu  
l'Eglise, en deman  
Sa voix fut accue

pour la Croix diminuer. Le respect humain la fait disparaître des étendards nationaux, des édifices publics et même du foyer domestique, ou, si on la conserve au sein de la famille, on ne lui donne plus la place d'honneur ; mais on la relègue dans les appartements retirés comme une sorte d'objet prohibé.

Que va faire Notre-Seigneur ? Va-t-il armer son bras vengeur et frapper les ingrats ? Non ; il change de tactique : voyant que la Croix sanglante, avec ses austères leçons, semble effrayer les hommes, il leur présente son Cœur, sous les salutaires et irrésistibles attraits de son amour. La Croix ne sera pas détrônée, car elle apparaîtra comme plantée dans le Cœur divin ; mais elle sera montrée aux hommes tout environnée des flammes de la divine charité.

Jésus dit à la Bienheureuse Marguerite-Marie, en lui montrant son Cœur : « C'est par mon Cœur que je veux régner sur les individus, sur les familles, sur les nations et dans l'Eglise. Que les fidèles portent l'image de mon Cœur sur leur poitrine ; que les familles l'exposent avec honneur au foyer domestique ; que les nations la place sur leurs étendards et lui érigent des temples, et que l'Eglise célèbre une fête en son honneur. »

Prévoyant les grands obstacles que cette innovation allait susciter, Notre-Seigneur prémunit sa servante contre le découragement, et lui annonce la guerre que l'enfer va déclarer à la dévotion envers le Sacré-Cœur. « Satan, lui dit le Sauveur, cherche à te nuire en toutes manières, car il redoute la dévotion en mon divin Cœur, parce que beaucoup d'âmes qu'il croyait tenir vont lui échapper par ce moyen ; mais aie confiance ! Je règnerai malgré Satan et tous ses adhérents, et j'arrêterai au passage ceux qui s'opposeront à mon règne. Satan sera confondu. »

Pour attirer les hommes à la Croix, au commencement, Notre-Seigneur avait donné à ses apôtres le don des miracles. Pour attirer les hommes à son divin Cœur, Notre-Seigneur fit des promesses, promesses merveilleuses et vraiment séduisantes.

La Bienheureuse Marguerite-Marie se mit donc à l'œuvre :— elle parla aux fidèles ; elle parla aux familles ; elle parla aux nations dans la personne du roi Louis XIV ; elle parla à l'Eglise, en demandant un fête.

Sa voix fut accueillie partout par un refus et souvent par une

JR

in Cœur

Sacré-Cœur est  
melle. Depuis  
ntecôte, l'éten-  
Eglise marche  
important que  
ré-Cœur, sous  
erniers siècles.  
la dévotion au  
reuse Margue-  
sauver encore  
eur est le der-  
ux hommes les

e, on peut dire  
de la Croix.  
a portaient sur  
leurs actions-  
t avec honneur  
les étendards  
guerres de reli-  
ment. Toutela  
roix ; la Croix  
ion de la Croix,  
s édifices reli-  
une statue de  
roix. L'Eucha-  
secondaire : on  
vé à la Croix.  
clare la guerre  
es jansénistes,  
t les bras du  
asser le monde  
mêmes, subis-  
ur et leur zèle

guerre acharnée ; on alla jusqu'à la regarder comme obsédée du démon et même à lui faire subir les exorcismes réservés aux possédés de l'esprit mauvais. Satan enrageait. La servante de Dieu tint ferme : aussi eut-elle la joie de voir peu à peu les oppositions individuelles tomber, et les familles ainsi que les communautés ouvrir leurs portes à la nouvelle dévotion.

Mais il n'en fut pas de même des nations : aucune ne s'ébranla pour faire un acte officiel et social.

L'Eglise elle-même, sans repousser la dévotion au Sacré-Cœur, attendit. Loin d'exciter l'élan des fidèles vers la dévotion naissante, elle s'appliqua à la diriger et même à la modérer. Toutes les faveurs, pourtant si nombreuses, accordées par l'Eglise à la dévotion au Sacré-Cœur, ont été, en quelque sorte, arrachées à l'Eglise par les instances répétées des fidèles, des communautés, des diocèses et des rois. Ce n'est qu'après de longues résistances que Rome autorisa la fête du Sacré-Cœur, et encore voulut-elle que chaque diocèse lui en fit la demande. Ce n'est qu'à la suite d'une requête signée par tous les évêques français, réunis à Paris, sous l'Empire, pour le baptême du Prince impérial, que cette fête fut étendue à tout l'univers et seulement sous le rite double-majeur. Il fallut une nouvelle pétition des mêmes évêques, rédigée à la suite du Congrès eucharistique de Paris en 1889, et signée par beaucoup d'autres évêques, pour que Léon XIII élevât cette fête au rite double de première classe.

La consécration au Sacré-Cœur que Pie IX prescrivit à toute l'Eglise, pour le 16 juin 1875, ne fut obtenue que sur les pétitions innombrables qui affluèrent à Rome, pendant le concile du Vatican, et cette consécration ne fut pas précisément un acte officiel accompli par le Vicaire de Jésus-Christ, au nom de toute l'Eglise, mais un acte commandé par lui.

Pendant les premières années de son pontificat, Léon XIII sembla ne donner qu'une attention secondaire à la dévotion au Sacré-Cœur. Préoccupé par les maux effrayants qui affligent présentement toutes les nations et font chanceler la société, il multiplia les encycliques, attaqua toutes les erreurs, condamna les sociétés secrètes, ces associations de suppôts de l'enfer dont parlait la Bienheureuse Marguerite-Marie, recommanda l'étude des écrits de saint Thomas, véritable marteau de l'erreur ; il

invita les fidèles à recommander la dévotion au Sacré-Cœur au neuvième siècle de son règne. Le Rédempteur. Il ne peut pas rendre d'aucun acte officiel, au nom de ce divin Cœur. Le Vicaire de Jésus-Christ ne peut que recommander ce Cœur, comme un acte officiel, au nom de l'Eglise. Mais le 25 mai 1853, Pie IX conduisit aux portes de Rome le pape au grand et saint Sacré-Cœur. Il comprit, et ce fut le Sacré-Cœur.

« Je sais, a-t-il dit, que ce sont de grandes miséricordes que je fais accomplir. En effet, on a vu comment l'ère du Sacré-Cœur a changé le monde par la dévotion au Sacré-Cœur, si nous ne craignons pas le Vicaire de Jésus-Christ. « Oui ! il est si Bienheureuse Marie. Ce mot me transpire, *signo vincas, fiat!* »

## A SA

**RELERINAGE**  
 Départ. — Samedi, 17, 8 heures, par le train vapeur Trois-Rivières.  
 Arrêt. — Au retour, par le train la-Madeleine.  
 Retour. — Lundi, 19, 8 heures, par le train la-Madeleine.  
 Prix du billet. — A volonté.  
 Directeurs. — Les Messieurs N. B. — On prend

invita les fidèles à s'enrôler dans le Tiers-Ordre, et surtout il recommanda la récitation du Rosaire. Pour terminer le dix-neuvième siècle, il prescrivit un hommage universel au Christ Rédempteur. Durant ces vingt années, il n'avait pris l'initiative d'aucun acte en l'honneur du Cœur de Jésus : il se contentait de répondre favorablement aux requêtes relatives au culte de ce divin Cœur. Tout semblait faire croire que c'était à son successeur qu'était réservée la grande mission de faire un acte officiel, au nom de l'Eglise, en l'honneur du Cœur de Jésus.

Mais le 25 mars dernier, en sortant d'une maladie qui l'avait conduit aux portes du tombeau, une inspiration soudaine vint au grand et saint Pontife : il faut consacrer le monde entier au Sacré-Cœur. C'était l'appel divin. Le Vicaire de Jésus-Christ le comprit, et cet acte s'est accompli le jour de la solennité du Sacré-Cœur.

« Je sais, a-t-il dit, je sais que ce sera le commencement des grandes miséricordes divines que nous attendons. »

En effet, on peut dire que par cet acte va s'ouvrir officiellement l'ère du Sacré-Cœur. Toutes les merveilles accomplies dans le monde par la Croix vont se renouveler par la dévotion au Sacré-Cœur, si nous nous empressons de répondre à l'appel du Vicaire de Jésus-Christ ou plutôt à l'appel du Sacré-Cœur lui-même. « Oui ! il règnera, ce divin Cœur, aimait à répéter la Bienheureuse Marguerite-Marie ! Il règnera ! Il me l'a dit ! Ce mot me transporte de joie ! et Satan sera confus. *In hoc signo vinces, fiat ! fiat ! Amen.* » *Bulletin du Vœu National.*

## PELERINAGE

### A SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE

**P**ELERINAGE des Frères du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise.

*Départ.* — Samedi, le 15 juillet, à 7 heures du soir, par le vapeur *Trois-Rivières*, du quai Jacques-Cartier, Montréal.

*Arrêt.* — Au retour, escale et cérémonie religieuse au Cap-de-la-Madeleine.

*Retour.* — Lundi, le 17 juillet, à 6 heures du matin.

*Prix du billet.* — Aller et retour, adultes : \$2.10 ; enfants : \$1.10.

*Directeurs.* — Les RR. PP. Franciscains.

N. B. — On prend des pèlerins à Saint-Sulpice.

## LES ENFANTS MORTS SANS BAPTEME



EST l'une des questions religieuses qui préoccupent le plus les fidèles. Les catéchistes ont souvent à la traiter pour répondre aux objections qu'on leur pose, en se plaçant d'ordinaire au point de vue naturaliste et sentimental. Le R. P. Tournebize, S. J., dans les *Etudes*, a précisé l'enseignement de l'Eglise sur le sort de ces petits êtres qui, par le fait du péché d'origine, naissent et meurent, hélas ! dans l'inimitié de Dieu.

\* \* \*

Beaucoup de rationalistes et de protestants ne parlent qu'avec indignation du sort réservé, d'après la théologie catholique, à ces « petits innocents. » C'est ainsi qu'ils affectent de les appeler, et l'on entend des catholiques, d'ordinaire peu pratiquants, se faire l'écho de ces accusations passionnées. En quoi l'Eglise donne-t-elle prise au reproche d'injustice et de cruauté qu'on lui adresse ?

\* \* \*

Est-ce en enseignant qu'au sortir de leurs corps « les âmes coupables de quelque faute grave et volontaire, ou simplement du péché originel, descendent en enfer pour y être inégalement punies ? » Mais une peine, à coup sûr, n'est pas injuste, quand elle nous prive seulement d'une faveur à laquelle nous n'avions aucun droit. Or, considérez l'enfant nouveau-né : quels sont ces titres à être adopté de Dieu, à jouir de ses ineffables embrassements durant l'éternité ? Entre les exigences natives de ses facultés et l'intime union avec Dieu, par delà tous les voiles de la création, il y a un abîme infini que seule la libéralité infinie était capable de combler. Et pouvant ne pas se communiquer au dehors, elle était bien libre de choisir tel moyen sensible d'adoption qu'il lui plaisait, et d'en faire la caractéristique indispensable des membres de sa nouvelle famille.

\* \* \*

Est-on offusqué que ces enfants soient punis pour une faute dont ils héritent fatalement et qu'il n'est pas en leur pouvoir de réparer ? De grâce n'exagérons pas la portée de ces mots : « Ils sont punis. » Du moment qu'ils sont enveloppés dans la catastrophe de leur premier père et privés du bonheur surnaturel qui leur était originaire-

ment destiné, d'une illustre nom et de ses devait d'abord suite naturelle. Qu'ils ne voient teste. Point d'être reçu le germe de l'épanouissement.

Relégués loin de l'amour se « réprouvés » par ses amis, ces petits innocents ? Non, point de toute censure : qu'à la défendre par Pie VI, et l'outrage aux évangélistes. Cette opinion des catholiques et les prédicateurs beaucoup mieux l'Eglise...

Le P. Tournebize dit qu'elle est moins exacte :

Suivant le gré de la nature, pour les enfants, la peine est légère, mais nulle. Le péché actuel et le péché originel, la nature extérieure et la nature intérieure, la révolte librement consentie du sein même de la nature, la douleur vengeresse et la douleur innocente. Le petit enfant est puni par Dieu ; il ne se réveille pas d'une divinité qu'il

ment destiné, il est exact de dire qu'ils sont punis. Tel, le descendant d'une illustre famille disgraciée, se voit lui-même dépouillé de son nom et de ses titres, et traité en étranger dans une maison où il devait d'abord siéger en maître ou être reçu en ami. Mais cette peine, suite naturelle de leur condition déchue, en quoi consiste-t-elle ? Qu'ils ne voient jamais Dieu face à face, nul catholique ne le conteste. Point d'enfants admis dans la société des bienheureux, s'il n'a reçu le germe de la vie surnaturelle, dont la gloire céleste n'est que l'épanouissement.

\* \* \*

Relégués loin de la région mystérieuse où Dieu qui est vérité et amour se « répandra comme un torrent » dans l'esprit et le cœur de ses amis, ces petits déshérités subiront-ils une autre peine, celle du sens ? Non, pensons-nous ; et d'abord cette opinion est à l'abri de toute censure : quand le synode janséniste de Pistoie osa déclarer qu'à la défendre on était suspect de pélagianisme, il fut condamné par Pie VI, et son imputation calomnieuse fut regardée comme un outrage aux écoles catholiques...

Cette opinion peut donc être librement enseignée par les théologiens et les prédicateurs. Il y a plus : nous croyons qu'elle s'accorde beaucoup mieux que la doctrine opposée, avec certaines décisions de l'Eglise...

\* \* \*

Le P. Tournebize discute ici l'opinion de saint Augustin, montre qu'elle est moins dure qu'on ne le prétend d'ordinaire, puis il poursuit :

\* \* \*

Suivant le grand courant de la tradition catholique, nous pensons que, pour les enfants sans baptême, la peine du sens sera, non pas légère, mais nulle. A défaut d'autres preuves, la différence entre le péché actuel et le péché originel suffirait à nous persuader. Ce qui arme la nature extérieure contre le pécheur et allume le feu de l'enfer, c'est la révolte librement voulue contre le Maître de l'univers ; il faut que du sein même de la création où il a cherché le bonheur sorte une douleur vengeresse proportionnée à la profondeur de son dérèglement. Le petit enfant, au contraire, ne se détourne pas librement de Dieu ; il ne se réfugie pas vers une créature, comme dans le sein d'une divinité qu'il substituerait à son créateur. Incapable de renier

PTEME

occupent le plus la traiter pour , en se plaçant ntal. Le R. P. seignement de du péché d'ori-Dieu.

parlent qu'avec tholique, à ces appeler, et l'on , se faire l'écho nne-t-elle prise ) ?

les âmes coupant du péché punies ? » Mais ous prive seule- oit. Or, consi- être adopté de éternité ? Entre avec Dieu, par ini que seule la ne pas se com- moyen sensible sque indispen-

une faute dont ir de réparer ? sont punis. » he de leur pre- tait originaire-

l'un, de choisir l'autre et d'y chercher une jouissance déréglée, il subit les conditions d'une nature déchue et ne les crée pas.

N'est-il pas juste que Dieu se comporte à son égard comme un maître généreux, mais soucieux de sa dignité, vis-à-vis d'un serviteur qui a reçu de ses ancêtres une nature vulgaire et des goûts grossiers ? Celui-ci, en raison de ses basses inclinations, ne mérite pas que son maître la traite en familier. Une telle faveur n'est pas faite pour un caractère dégénéré. Ainsi Dieu ne peut ouvrir ses bras à l'enfant privé de la grâce sanctifiante. Si son âme transfigurée n'a revêtu les livrées divines, elle ne franchit pas le seuil des cieus. Mais comme il lui rend une nature déchue telle qu'il l'a reçue de ses parents, Dieu ne fait point appel à la douleur, pour rétablir violemment un ordre que l'enfant n'a pas volontairement faussé.

\* \* \*

On trouve, il est vrai, dans les conseils et les écrits des Pères, des expressions qui, à première vue, semblent dénier à quiconque est privé de la grâce sanctifiante toute sorte de bonheur. Par une erreur de perspective, on prend dans un sens absolu ce qui n'a trait qu'à l'ordre surnaturel. Il est dit de ceux qui meurent privés de la grâce sanctifiante, qu'ils sont « condamnés », qu'ils « ne sont pas heureux », qu'ils demeurent « sous le pouvoir du démon », et même « périssent éternellement ». Rien de plus exact pour le chrétien qui entrevoit les horizons infinis de la béatitude surnaturelle. Là seulement, au sens vrai, se déroule la vie éternelle. Mais si, fermant les yeux sur la fin suprême, à laquelle, ainsi que tout le genre humain, ces enfants furent originairement conviés, nous considérons en lui-même le sort qui leur est réservé, c'est encore du bonheur. pâle reflet, il est vrai, de la béatitude surnaturelle : comme la connaissance et l'amour de Dieu, d'où il résulte, est l'image froide et décolorée de la contemplation et de l'amour dont jouissent les élus.

Quant au souvenir des cieus, il est probable qu'ils n'en sont point tourmentés. Peut-être ne connaissent-ils pas de quelle éternelle gloire ils sont à jamais exclus ; ou, s'ils en ont conscience, ils savent aussi que c'était là une faveur extraordinaire de Dieu, à laquelle ils n'avaient aucun droit. Et puis, pour souffrir d'en être privés, il faudrait l'avoir perdue par leur faute : or, le malheur encouru, il n'était pas en leur pouvoir de l'éviter. Et celui dont l'intelligence est libre et la volonté bien ordonnée ne se désole pas de ce qui est inévitable.



Saint-Eu  
Bruchés

*Pour le diocèse*

*Pour le diocèse  
Dubois, Hermén  
Pour le diocèse*

*Pour le diocèse  
Natalis Fauteux,  
Jean-Baptiste-Avi*

*Pour le diocèse*

**J**E

Mais où  
Un abri

Oh ! que  
Là repose  
Et j'appr  
—Mais ce

Ce nid, c'  
C'est le co  
En le trou

J'ai trouvé  
Dont le m  
Et je me s



## ORDINATION



Saint-Eustache, le 2 juillet, par Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, ont été ordonnés :

### Tonsuré

*Pour le diocèse de Helena : M. Francis O'Farrell.*

### Minorés

*Pour le diocèse de Montréal : MM. Zénon Therrien, Emile Dubois, Herménégilde Lecourt ;*

*Pour le diocèse de Helena : M. Francis O'Farrell.*

### Sous-diacres

*Pour le diocèse de Montréal : MM. Joseph-Arthur Papineau, Natalis Fauteux, Joseph-Clovis Lacasse, Alexandre Graton, Jean-Baptiste-Avila Lalande.*

### Prêtre

*Pour le diocèse de Montréal : M. Joseph-Octave Godin.*

## LE COUVENT

**J**E sais, sous l'ombre d'un bocage,  
Un nid où je ne suis pas né,  
Mais où le bon Dieu m'a donné  
Un abri dans un jour d'orage.

Oh ! que mon sort est fortuné !  
Là repose mon cœur volage  
Et j'apprends à devenir sage...  
—Mais ce nid, qui l'a deviné ?

Ce nid, c'est le couvent que j'aime,  
C'est le couvent qui m'a couvé ;  
En le trouvant j'ai tout trouvé.

J'ai trouvé le bonheur suprême  
Dont le monde m'avait privé,  
Et je me suis trouvé moi-même.

RÉV. PÈRE CHRYSOSTOME, capucin..

## LA LAICISATION DES HOPITAUX

### CHIFFRES ELOQUENTS

**L**ES résultats de la laïcisation des hôpitaux à Paris se font toujours sentir lourdement aux contribuables.

Lorsqu'on laïcisa la *Charité* à Paris, les 20 religieuses Augustines qui desservaient cet hôpital recevaient 200 francs chacune, 4,000 francs. Elles furent remplacées par 44 infirmières laïques qui reçoivent 66,000 francs.

A *Lariboisière*, il y avait 28 religieuses faisant un service actif, et coûtant 5,000 francs. Il a fallu pour faire le même service 35 laïques, 13 surveillantes et 32 sous-surveillantes logées et nourries, et coûtant 18,000 francs ; les surveillantes non logées touchent 2,000 francs ; les sous-surveillantes, 1,800 francs ; 3 surveillantes à elles seules exigent donc un budget égal à celui de 28 religieuses.

A *Issy*, la laïcisation a coûté 300,000 francs et 45,000 francs de revenus, juste de quoi entretenir 100 vieillards de plus à l'hospice.

A l'hôpital *Cochin*, la laïcisation monte à 138,000 francs de capital et 18,000 francs de revenus, de quoi nourrir 20 malades.

Aussi les budgets de l'Assistance publique augmentent sans cesse : en 1879, le budget ordinaire était de 27,390,000 francs ; en 1899, il est de 37,192,085 francs.

Remercions donc sincèrement la Providence d'avoir conservé aux mains de nos dévoués religieuses tous nos hôpitaux catholiques !!

### LE PLUS EVIDENT

#### DES MIRACLES DE LOURDES

**L**ES *Annales de Lourdes* publient le récit d'une des plus belles guérisons, qui aient été constatées à Lourdes, récit fait par le docteur Boissarie :

C'est le seul exemple dans lequel l'autopsie du malade nous a permis de faire une démonstration à l'abri de toute critique. Nous touchons ici à l'évidence absolue, à la certitude mathé-

matique. Par  
fille de dix-sep  
de la colonne  
un engorgeme  
trine présentait  
quatre frères  
culeux.

Le professeur  
ticolis les signe

Cependant, da  
il voulut pratiq  
de dégager la té

L'opération fa  
aucun résultat.

La jeune fille  
Le pèlerinage

on l'engage à sol  
Elle est admis

Lorsqu'elle qu  
tourne dans tous

gement paraît a  
changement de v

que-là languissar

Qu'ont dit les r  
n'y avait pas de lé

été guérie à Lou  
seur de Nancy s'

pas réussi, pourq  
Pierre de touche

Comment convi  
vaincus ? il n'y a

c'est l'autopsie de  
cette jeune fille, n

cins les vertèbres  
ner !

Dieu a permis q  
sonne ne pouvait

faite par ordre de l  
soigné cette jeune

matique. Parmi les malades de l'hôpital de Nancy, une jeune fille de dix-sept ans était atteinte d'un torticolis grave. Les os de la colonne vertébrale devaient être cariés, car on trouvait un engorgement profond dans toute la région du cou. Sa poitrine présentait des lésions suspectes. Elle avait, du reste, perdu quatre frères ou sœurs de méningites ou d'accidents tuberculeux.

Le professeur Gross n'hésitait pas à reconnaître dans ce torticolis les signes d'une carie des vertèbres.

Cependant, dans le but d'éliminer toutes les causes d'erreur, il voulut pratiquer la section des muscles rétractés pour essayer de dégager la tête.

L'opération faite suivant toutes les règles de l'art ne donna aucun résultat.

La jeune fille rentre dans sa famille sans espoir de guérison.

Le pèlerinage Alsacien-Lorrain s'organisait à ce moment ; on l'engage à solliciter son admission.

Elle est admise, elle vient à Lourdes avec le pèlerinage.

Lorsqu'elle quitte Lourdes, sa tête est redressée ; elle la tourne dans tous les sens, aisément, sans douleur ; tout engorgement paraît avoir disparu. En outre, il se fait chez elle un changement de vue ; la vie reparaît sur cette physionomie jusque-là languissante, flétrie.

Qu'ont dit les médecins ? — « Nous nous étions trompés : il n'y avait pas de lésions de vertèbres. Puisque cette jeune fille a été guérie à Lourdes, son torticolis était nerveux. Le professeur de Nancy s'est trompé comme nous ; son opération n'a pas réussi, pourquoi ? nous l'ignorons. Mais Lourdes, c'est la pierre de touche des maladies nerveuses. »

Comment convaincre des gens qui ne veulent pas être convaincus ? il n'y a qu'une preuve que personne ne peut récuser : c'est l'autopsie de la malade. Si l'on pouvait ouvrir le corps de cette jeune fille, mettre sous les yeux, dans la main des médecins les vertèbres détruites, ils seraient bien forcés de s'incliner !

Dieu a permis que par un concours de circonstances que personne ne pouvait prévoir cette autopsie fut faite, qu'elle fut faite par ordre de la justice, en présence du médecin qui avait soigné cette jeune fille.

Cette jeune fille, dès son retour de Lourdes, était employée aux travaux des champs.

A quelque temps de là, elle était occupée auprès d'une batteuse mécanique : elle apportait à son tour sa gerbe de blé, lorsque dans un faux mouvement son bras est pris dans l'engrenage de la machine ; il est broyé, coupé ; la jeune fille tombe évanouie sur le sol. Les artères béantes laissent couler le sang à flots. Aucun médecin n'est là pour arrêter le sang ; l'hémorragie épuise la jeune fille qui meurt des suites de sa blessure.

Une action en dommages-intérêts s'engage, et la justice ordonne l'autopsie, qui est faite en présence du médecin qui nous a communiqué ces détails.

« J'étais incrédule à ce moment, nous disait notre confrère. Avec quel soin, quelle curiosité j'ai disséqué ces vertèbres, j'ai gratté ces os avec mon bistouri pour m'assurer qu'ils avaient été réellement malades ! »

« J'ai eu sous mes yeux la preuve évidente, tangible de la reconstitution qui s'était faite à Lourdes. Un coin osseux com-  
prenant la plus grande partie du corps de la cinquième et de la sixième vertèbre cervicale avait été détruit ; la colonne cédant sur ce point, comme une tige brisée, s'était inclinée pour ne plus se relever. C'est ainsi que nous l'avions vue à l'hôpital. »

« Mais à cette place un nouveau coin osseux s'était formé. Je l'avais là sous mon scalpel et je voyais que cet os n'était pas encore soudé aux os voisins. Une membrane fibreuse, qui ne s'était pas ossifiée, le séparait de l'os ancien. Au milieu d'un foyer d'os cariés dont la médecine ne pouvait limiter les désordres et encore moins réparer les brèches, cette cicatrisation nette et franche, cette reproduction osseuse, opérée avec cette rapidité, renversait toute loi. L'explication de maladie nerveuse ne tenait plus debout : je me trouvais en présence d'un fait supérieur aux forces de la nature ; je touchais le miracle. Je dus m'incliner, oublier toutes mes préventions. »

## La Confrérie



HISTO  
des éj  
dans

Les premiers l  
Confrérie la gr  
avaient emportée  
chacun désirait  
nage de cette gra  
aux menuisiers su  
fait les premières

Jean Levasseu  
Confrérie des mei  
l'entreprise à bon  
près de Rouen, l  
enfants pour se jo  
virent M. de Lau  
faire sa force et le  
tion à sainte Anne.  
au baptême sa fille

Actif, intelligen  
créer une bonne si  
pour cette époque  
Ses relations avec  
acquis sur ses nouv  
entre Paris et Québe

Il se mit donc rés  
les difficultés ni le  
civil et religieux de

Il fut aidé puis  
Birou, Raymond Pa  
à ses côtés, prêts à le  
c'est que, malgré la  
par un même lien :  
désir de se secourir n  
ses œuvres, pendant

## La Confrérie des Menuisiers de Madame Sainte Anne Au Canada



L'HISTOIRE de la dévotion de sainte Anne au Canada est un des épisodes intéressants de l'émigration de nos ancêtres dans cette nouvelle France.

Les premiers habitants de Québec ne tardèrent pas à ériger en Confrérie la grande dévotion envers la bonne sainte Anne qu'ils avaient emportée avec eux. La chose était d'autant plus facile que chacun désirait mettre sa personne et ses entreprises sous le patronage de cette grande Sainte. Toutefois c'est à la classe des artisans, aux menuisiers surtout, que reviennent l'honneur et le mérite d'avoir fait les premières démarches pour arriver à ce but.

Jean Levasseur, ancien membre influent et maître de l'antique Confrérie des menuisiers de Paris, était bien celui qui pouvait mener l'entreprise à bonne fin. Il était originaire de Paris ; mais il habitait près de Rouen, lorsqu'il quitta la France avec sa femme et ses deux enfants pour se joindre au nombreux cortège des émigrants qui suivirent M. de Lauzon en 1651. Il emportait avec lui ce qui devait faire sa force et le signaler dans sa nouvelle patrie : sa grande dévotion à sainte Anne. Il en donna une nouvelle preuve en présentant au baptême sa fille aînée sous le nom d'Anne, sa Patronne.

Actif, intelligent et maître en son art, Levasseur ne tarda pas à se créer une bonne situation à Québec ; son éducation plus qu'ordinaire pour cette époque lui valait en outre de nombreux emplois publics. Ses relations avec ses anciens confrères et l'ascendant qu'il avait acquis sur ses nouveaux en faisaient volontiers comme le trait d'union entre Paris et Québec.

Il se mit donc résolument à la tête du mouvement sans craindre les difficultés ni les obstacles et ne s'arrêta qu'après l'établissement civil et religieux de la Confrérie de Sainte-Anne à Québec.

Il fut aidé puissamment par son frère Pierre Levasseur, Pierre Birou, Raymond Pagé, etc., tous menuisiers qui se tenaient toujours à ses côtés, prêts à le seconder en tout ce qui tendait à cette fin ; c'est que, malgré la différence de leur origine, ils étaient tous unis par un même lien : celui de la charité, ou, en d'autres termes, par le désir de se secourir mutuellement au moyen de la prière et des bonnes œuvres, pendant leur vie et après leur mort.

Ils s'adressèrent au Révérend Jean Dequen, supérieur : « Supplient humblement les menuisiers de ce pays, désireux d'imiter la piété de ceux de Paris, et sollicitent l'établissement de cette confrérie et pratiquent certains exercices aussi édifiants pour leurs concitoyens que capables d'encourager les supérieurs ecclésiastiques à l'autoriser. »


Le Père Dequen, trop heureux d'encourager une association qui répondait si bien à ses aspirations, s'empressa de l'approuver et signa la requête le 8 avril 1657. Aussitôt l'autorisation obtenue, on se mit à l'œuvre ; car on voulait que tout fût prêt pour la Sainte-Anne de cette année. On réussit d'emblée et le P. Poncet, curé de la paroisse, avait le bonheur d'ériger dans son église la Confrérie des Menuisiers de Madame Sainte Anne. L'acte en est du 1er mai 1657.

Le même jour fut signé le contrat de location à perpétuité du banc de la Confrérie dans la chapelle de sainte Anne. Jean Levasseur s'en fit l'acquéreur pour la somme de soixante livres tournois, payée en argent et castor (1). Puis on procéda aux élections dont le résultat fut celui qu'il devait être : le promoteur heureux de la Confrérie reçut séance tenante le titre bien mérité de doyen.


Grâce à cette nouvelle association, la fête de sainte Anne, bien qu'elle tombât un jeudi en 1657, fut célébrée avec une splendeur et un éclat inaccoutumés. Spectacle admirable : on pouvait voir réunis autour d'un autel érigé de leurs mains, tous ces braves ouvriers honorant la Patronne désignée des menuisiers chrétiens, sainte Anne qui a été « l'ouvrière du tabernacle par excellence, en donnant le jour « à la Vierge-Marie, si souvent appelée dans le langage de l'Eglise, « l'arche d'alliance et le tabernacle de Dieu. »

Jean Levasseur se mit en relation avec les confrères de Paris, pour en obtenir la communication des bulles, indulgences, statuts et privilèges propres à leur Confrérie. Il donna ensuite le banc qu'il avait acheté « tant à cause, dit-il, de la dévotion qu'il a envers sainte Anne « que pour gratifier les dits confrères de son art. » Tout ce qu'il demande en retour est un memento pour lui et les siens après leur décès dans les prières récitées à la fin « du service des trépassés qui « se dit en la di e chapelle sainte Anne le lendemain de la dite fête « de sainte Anne. »

(1) La monnaie étant trop rare pour les besoins du commerce au commencement de la colonie, le blé et les peaux de castor avaient cours légal : le blé valait six francs la mesure et les peaux de castor une pistole ou dix livres tournois la livre.

 N sait qu'oriental encore du calendrier sur le calendrier catholiques et l'italien a visité de conférences grégorien. Le accueil. On ann constituée à la S l'étude de cette qui tous se prou qu'elle doit être une certaine op mais on espère résolue favorable de la fin du dix-i

La

 L n'est pas i tant de ma procheable les aute Cœur.

Asperger légère le mettre dans un chaque matin le b tige entrant d'abor minutes, on retire puis on le place da que s'il venait d'être les trois jours. Soig un mois environ.

## CALENDRIER GREGORIEN

### Et Calendrier julien

**N** sait que les églises orthodoxes et les autres religions orientales, ainsi que tous les états orthodoxes se servent encore du calendrier julien, qui est en retard de douze jours sur le calendrier grégorien en usage chez les Eglises et les Etats catholiques et protestants. L'année dernière, un savant abbé italien a visité tous les pays orthodoxes où il donna une série de conférences pour recommander l'adoption du calendrier grégorien. Le vénérable abbé a trouvé partout le meilleur accueil. On annonce maintenant que la commission spéciale constituée à la Société astronomique de Saint-Petersbourg pour l'étude de cette question, vient de recevoir l'avis des ministres qui tous se prononcent en faveur de la réforme, en ajoutant qu'elle doit être introduite à bref délai. On remarque encore une certaine opposition auprès du Saint-Synode de Russie, mais on espère que d'ici à la fin de l'année la question sera résolue favorablement. Ce sera une des plus grandes réformes de la fin du dix-neuvième siècle, une réforme historique.

## La fraîcheur des fleurs

### Recette

**I**l n'est pas inutile de signaler ce procédé au moment où tant de mains pieuses tiennent à orner d'une parure irréprochable les autels de la Très Sainte Vierge et ceux du Sacré-Cœur.

Asperger légèrement le bouquet avec de l'eau fraîche, puis le mettre dans un vase contenant de l'eau de savon. On retire chaque matin le bouquet de cette eau et on le met en biais sur une tige entrant d'abord, dans l'eau pure ; on l'y tient pendant deux minutes, on retire et on l'asperge légèrement avec de l'eau pure puis on le place dans de l'eau de savon. Il paraîtra aussi frais que s'il venait d'être cueilli. L'eau de savon sera changée tous les trois jours. Soignés ainsi, les bouquets restent frais pendant un mois environ.

ieur : « Supplient  
imiter la piété de  
ette confrérie et  
leurs concitoyens  
stiques à l'auto-

le association qui  
prouver et signa  
tenue, on se mit  
Sainte-Anne de  
ré de la paroisse,  
des Menuisiers  
1657.

répétuité du banc  
n Levasseur s'en  
rnois, payée en  
dont le résultat  
de la Confrérie

ainte Anne, bien  
le splendeur et  
avait voir réunis  
es ouvriers ho-  
ms, sainte Anne  
donnant le jour  
page de l'Eglise,

s de Paris, pour  
statuts et pri-  
banc qu'il avait  
ers sainte Anne  
, Tout ce qu'il  
iens après leur  
es trépassés qui  
de la dite fête

merce au com-  
ient cours légal :  
le pistole ou dix

## ORGANISTE

**U**NE demoiselle ayant eu plusieurs années d'expérience comme organiste, pouvant diriger un chœur de chant et sachant l'anglais, demande une situation. Pas d'objections d'aller aux Etats-Unis.

Pour références, s'adresser à MM. Cadieux et Derome, 1603 rue Notre-Dame, Montréal.

## Bibliographie

CODE SCOLAIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. — Par PAUL DE CAZES. — Montréal, C. Théoret, éditeur, 11 et 13 rue Saint-Jacques. — En vente chez tous les libraires. — Un volume, grand in-32 de 420 pages. — Prix, relié en toile : \$1.50. —

La différence notable qui existe entre la loi de l'Instruction publique adoptée à la dernière session de la Législature, et celle jusqu'alors en vigueur dans la Province de Québec, a rendu nécessaire de porter la législation nouvelle à la connaissance des personnes qui ont mission de l'appliquer.

C'est ce que vient de faire, avec une compétence incontestable, M. Paul de Cazes, l'érudit secrétaire du département de l'Instruction publique.

A la loi elle-même, laquelle est suivie d'une table des matières très détaillée, l'auteur a ajouté les règlements scolaires du comité catholique, une liste des nombreuses décisions judiciaires citées dans le corps de l'ouvrage, et enfin une table de références, rendant facile la comparaison des articles de la législation nouvelle avec ceux du titre cinquième des statuts refondus de la Province de Québec.

Le nouveau Code scolaire sera d'une indispensable utilité à tous ceux qui s'occupent du fonctionnement de nos écoles.

## AUX PRIERES

Melle Mathilda Bélanger, décédée à Saint-Martin.

Melle Alexina Masson dit Lapierre, décédée à Montréal.

Mme Sophie Crevier, épouse de M. Gervais Cousineau, décédée à Saint-Laurent.

M. Patrick Beirne, décédé à Lachine.